

**COMMUNE DE TINTENIAC**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC**

**SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 11 octobre 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27  
Présents 20  
Votants 27

**Étaient présents :** Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, LEMARCHANDEL Franck, SALIS Anaïs, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon, BAZIN Denis, MORIN-LOUVIGNY Isabelle

**Étaient absents excusés :** FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle / GIOT Stéphanie donne pouvoir à BOLIVARD Régis / DUFEIL Christophe donne pouvoir à SALIS Anaïs / BOSSARD Nelly donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / DEHEGER Vianney donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice

**Était absent :** néant

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice BLANDIN, à qui il est adjoint un auxiliaire.

**9. Avenant à la convention portant réalisation d'une opération d'effacement de réseaux rue Victor Ségalen avec le SDE 35**

**Rapporteur :** M. Rémi Legrand, adjoint.

Vu la convention initiale concernant des travaux de basse tension, de telecom et d'éclairage public, dans le cadre de l'opération d'effacement de réseaux rue Victor Ségalen,

Vu le montant de l'estimation financière au stade APS pour les travaux sur le réseau électrique qui était de 89 081.50 euros dont un reste à charge de 34 029.13 euros pour la commune,

Vu l'application d'un bordereau de prix moyenné, un avenant est proposé pour uniquement les travaux sur le réseau électrique, portant l'opération à 98 541.30 euros dont un reste à charge de 37 642.78 euros pour la commune,

Considérant ce qui précède, il est proposé de valider l'avenant n°1 à la convention portant réalisation d'une opération d'effacement rue Victor Ségalen avec le SDE 35, dont le montant s'élève à 3 613.65 euros,

Considérant toutefois que le reste à charge de la commune est au total inférieur à l'estimatif prévu dans la convention initiale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont sept pouvoirs)**

- **valide l'avenant** n°1 à la convention portant réalisation d'une opération d'effacement de réseaux rue Victor Ségalen avec le SDE 35 s'élevant à 3 613.65 euros

- **précise** que l'opération s'élève au total à 98 541.30 euros dont un reste à charge pour la commune de 37 642.78 euros

- **autorise** M. le maire à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Maire  
  
Christian TOCZÉ  


Le secrétaire de séance,

Béatrice BLANDIN  
